

Pour une augmentation substantielle des heures supplémentaires

La politique d'austérité budgétaire décidée par les gouvernements successifs pèse lourd sur les Services Publics, ses agent-es et ses usager-es. Les ministères développent ainsi des stratégies d'économies et le ministère de l'Éducation Nationale a, avec les HSA, un formidable outil en sa possession.

Le calcul du montant de l'HSA utilise la moyenne entre le traitement de l'indice le plus faible et le traitement de l'indice le plus élevé du grade. Les durée de passage d'échelon augmentant avec l'échelon, il résulte qu'une HSA devient moins bien payée qu'une "heure poste" dès le 5ème échelon de la classe normale. La majoration de 20% de la première HSA ne modifie ce constat qu'à la marge.

En fléchissant une part non négligeable d'heures des DGH (déjà étriquées) des collèges et lycées vers des HSA, le ministère de l'éducation nationale fait l'économie de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Ces suppressions ou non-crétions de postes pèsent lourd sur des collègues qui se voient imposés des HSA et sur les élèves qui font face à des enseignant-es surchargé-es.

Afin, "en même temps" de revaloriser les collègues et d'inciter le ministère à budgéter les recrutements nécessaires en lieu et place d'HSA, un nouveau mode calcul de l'HSA, entraînant sa substantielle revalorisation, est nécessaire.

Une revalorisation substantielle du montant le l'HSA signifie que le montant de l'HSA rapporte plus aux collègues et coûte plus cher à l'Éducation Nationale qu'une heure poste.

Un montant annuel de toute HSA égal au 18ème ou au 15ème du traitement correspondant au dernier échelon du corps auquel appartient l'enseignant, majoré de 20%, pourrait être un montant adapté.

Clément Vernédal
Unité et Action S3 Limoges